

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

Année scolaire 2022-2023

MISE À JOUR FAQ DU 23/08/2022

PROCEDURE SIMPLIFIEE CAS CONFIRMES ELEVES ET PERSONNELS

I) Connaissance d'un cas confirmé :

Le/la Chef d'établissement prévient par tout moyen (communication via carnet de liaison, courriel, ou courrier avec <u>le modèle « élèves » proposé ci-joint ou le modèle « personnels »</u>) les élèves, leur famille, les personnels <u>de la classe ou des groupes</u> sans préciser l'identité de l'élève ou du personnel concerné. Cette information vaut délivrance d'un autotest en pharmacie.

Tous les élèves et personnels de la classe ou des groupes sont invités à réaliser un dépistage à J+2 après avoir été informés d'un cas positif.



<u>UN AUTOTEST POSITIF DOIT TOUJOURS ÊTRE CONFIRME PAR UN TEST ANTIGENIQUE (TAG) OU PCR</u>
(Salivaire ou nasopharyngé)

II) Informer la DSDEN sur la messagerie Covid : covid07@ac-grenoble.fr

Afin de réaliser une analyse épidémique, le/la Chef d'établissement transmet en fin de journée, le nombre de cas positifs dans l'établissement en précisant s'il s'agit :

- D'élèves de collège ou de lycée
- De personnels éducation nationale ou autres

III) Retour du cas confirmé : —> il est conseillé de porter un masque pendant 7 jours après la guérison.

1) L'élève ou le personnel possède un schéma vaccinal complet ou a moins de 12 ans :

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.
- ⇒ Isolement de 7 jours dans le cas contraire.

2) L'élève ou le personnel possède un schéma vaccinal incomplet ou aucune vaccination et il a plus de 12 ans :

- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) réalisé le 7ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.
- ⇒ Isolement de 10 jours dans le cas contraire.

Il appartient aux seules autorités sanitaires d'assurer l'identification des contacts à risque hors milieu scolaire (Famille, contacts sociaux divers, transports scolaires...)

Pour tout conseil, vous pouvez contacter le service de promotion de la santé en faveur des élèves par mail : covid07@ac-grenoble.fr ou téléphone: 04 75 66 93 25